



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le vingt-et-un (21) mai deux mille dix-neuf (2019), à 19h55, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrice Desgagne, maire.

Sont présents :

- . Violette Bouchard, conseillère siège #1
- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Johanne Fortin, conseillère siège #5
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Est absent :

- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

Tous les membres du conseil municipal présents dans la municipalité renoncent à l'avis de convocation. Le conseiller Frédéric Boudreault est à l'extérieur du territoire de la municipalité.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2019-05-193

Présentation par la Sûreté du Québec – Techniques d'enquête et protection d'une scène d'accident

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'autoriser quatre (4) pompiers ayant la formation d'officier à assister à une présentation gratuite donnée par un reconstitutionniste en accident de la Sûreté du Québec, lequel les informera sur la nature de son travail, les différentes techniques d'enquête et l'importance de protéger une scène d'accident. Par la présente, les frais de déplacement et le salaire des pompiers ainsi que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 59.

Aucune personne du public n'étant présente dans la salle, la période de questions est fermée à 19 h 59.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 59.

**Patrice Desgagne,
Maire**

**Pamela Harvey,
Directrice-générale et secrétaire-trésorière**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Pamela Harvey,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Attestation du maire

Je, Patrice Desgagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

**Patrice Desgagne,
Maire**

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 juin 2019. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.